

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Pierre Vanek, Salika Wenger,
Jocelyne Haller, Rémy Pagani*

Date de dépôt : 9 septembre 2020

Proposition de motion

Tuilerie de Bardonnex : patrimoine, savoir-faire, emplois... pour un sauvetage indispensable !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la fermeture annoncée pour la fin de l'année 2020 de la Tuilerie de Bardonnex par son propriétaire, l'entreprise *Gasser Ceramic*, qui entend concentrer sa production sur d'autres sites ;
- les interventions publiques de personnalités et d'historien-ne-s déplorant cette fermeture et ses effets ;
- la perte irrémédiable qui en découlerait d'une production irremplaçable de tuiles jaunes traditionnelles qui couvrent de nombreux monuments importants de toute la région franco-valdo-genevoise allant du Château de Chillon au Collège Calvin en passant par le Château de Ripaille ;
- le fait que cette perte est de nature à compromettre l'entretien correct et authentique desdits monuments historiques dans les règles de l'art ;
- la perte découlant de cette fermeture programmée d'un savoir-faire et de compétences irremplaçables des travailleurs concernés dont l'expérience dans cette activité se chiffre, en moyenne, en dizaines d'années chacun ;
- la suppression d'au moins une quinzaine d'emplois dans des conditions discutables par une entreprise ayant bénéficié des RHT et n'ayant pas procédé à la consultation des travailleurs dans les règles ;
- le fait que ces emplois industriels peuvent et doivent être sauvegardés, eu égard aux spécificités de cette production et à l'existence incontestable d'un marché spécifique significatif ;

- le fait que la Tuilerie de Bardonnex peut et doit manifestement être sauvée et que les pouvoirs publics, notamment le canton de Genève en première ligne, peuvent et doivent y contribuer de manière décidée ;
- l'intervention allant dans ce sens déjà esquissée par le président du Conseil d'Etat Antonio Hodgers en direction des médias,

invite le Conseil d'Etat

- à tout mettre en œuvre, avec les partenaires concernés tant vaudois que français, pour garantir la pérennité de l'exploitation de la Tuilerie de Bardonnex ;
- à contacter dans ce but l'entreprise *Gasser Ceramic*, propriétaire aujourd'hui de la Tuilerie de Bardonnex, ainsi que le propriétaire du site d'extraction *Agramat Bardonnex S.A.* ;
- à s'assurer que tant les emplois en question que les droits des travailleurs concernés soient préservés ;
- à étudier – par ailleurs – le classement possible de la tuilerie en question pour des motifs patrimoniaux proposée par certain·e·s ;
- à rendre compte au Grand Conseil, dans les meilleurs délais, de ces interventions et de leurs effets.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député·e·s,

La fermeture de l'entreprise littéralement unique qu'est la Tuilerie de Bardonnex, dont tant 24 Heures que la Tribune de Genève se sont faits l'écho le mois dernier, pose un problème de taille. Celui-ci relève du patrimoine architectural et industriel bien sûr, mais il concerne également le savoir-faire des salarié·e·s de l'entreprise, comme encore aussi l'emploi et les droits des travailleurs concernés.

Au plan du patrimoine, on doit relever et souligner que cette tuilerie est la dernière de Suisse à produire la tuile jaune à l'ancienne, qui couvre de nombreuses toitures historiques dans toute la région valdo-franco-genevoise. Elle a d'ailleurs été l'objet de visites organisées, l'an dernier encore, dans le cadre de la Journée européenne du patrimoine.

La toiture du Château de Chillon par exemple compte 4500 m² pour environ 150 000 tuiles dont certaines datent encore du XV^e siècle, elle fait l'objet d'un entretien régulier. Les tuiles devenues sombres à cause de la patine du temps seront progressivement changées sur une durée de trente ans avec des tuiles provenant de Genève, plus précisément de la Tuilerie de Bardonnex, propriété aujourd'hui de l'entreprise Gasser Ceramic.

Mais la fermeture à fin 2020 de ce dernier fabricant suisse condamnerait la vieille tuile dite « vaudoise », mais produite à partir d'un rare et important gisement d'argile, en terre genevoise, qui lui donne sa caractéristique nuance jaune à la cuisson.

« *Nous avons appris cette nouvelle avec tristesse. C'est une perte du savoir local* », a réagi Maurice Lovisa, conservateur cantonal vaudois des monuments et sites cité par la Tribune. A raison, car la fameuse tuile couvre plus d'un tiers des bâtiments vaudois historiques et protégés, dont plusieurs emblématiques. « *C'est le cas principalement des châteaux de Chillon, Vufflens, Aigle, Morges, La Tour-de-Peilz, Châtelard à Montreux, etc. On la trouve aussi pour exemples sur la Grange de la dime à Duillier, au temple de Nyon, à la Maison de Warens à Vevey* ». énumère Michèle Grote, historienne des monuments, spécialiste des tuiles anciennes et auteure de nombreuses publications sur la question.

Sur le canton de Genève : « *On peut citer principalement le Collège Calvin entièrement restauré et d'autres bâtiments privés* », indique Isabelle Brunier, notre ancienne collègue, historienne. En Haute-Savoie, « *les toits*

historiques du Chablais sont jaunes », souligne Pierre-Sébastien Burnichon, directeur du Château de Ripaille, dont 90 000 tuiles jaunes sont actuellement en cours d'être changées. Le Ministère français de la culture a d'ailleurs été avisé de la fin de la tuilerie suisse.

De nombreux bâtiments vaudois ont été restaurés en tuiles jaunes plates, ou sont en cours de l'être : avec la patine du temps, beaucoup de toits se sont « embrunis », perdant peu à peu leur cachet initial. « *Il est quand même très préoccupant de savoir que le seul fabricant d'un produit totalement indispensable disparaisse* », déclare Antoine Graf, architecte, qui a notamment conduit la restauration du Château d'Aigle. Concernant Chillon, Antoine Graf annonce « que le stock de tuiles représente deux palettes seulement ». Il y a urgence donc.

Une fermeture contestable...

Gasser Ceramic ferme Bardonnex en invoquant divers prétextes. Le contrat de bail ne serait pas prolongé par le propriétaire des terrains qui recèlent le gisement d'argile. Une information qui n'est pas confirmée par le propriétaire du site. S'y ajoute la situation économique régionale, écrit l'entreprise qui a repris la tuilerie il y a une dizaine d'années dans un communiqué. Elle assure que « *la production restera pratiquement inchangée et sera à l'avenir produite sur nos sites de Corcelles-près-Payerne et Rapperswil (BE)* ».

Tout est dans le « pratiquement », puisque les deux gisements produisent des tuiles rouges. « *L'unique différence réside dans le fait que la nouvelle tuile sera engobée de jaune pour représenter la tuile classique de Bardonnex* », poursuit Rudolph Gasser patron de l'entreprise annonçant ainsi la volonté de celle-ci de produire des « fausses » tuiles de Bardonnex pour tenter de faire illusion.

Le Conseil d'Etat genevois aurait aussi réagi. Selon la presse Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat, s'est dit « inquiet à la suite de l'annonce de la fermeture de cette tuilerie qui mettrait en péril les chantiers de rénovation patrimoniaux de notre canton ».

« *J'envisage d'ouvrir très prochainement un dialogue avec l'entreprise, en concertation avec mes partenaires vaudois et français* », a-t-il aussi annoncé.

Cette intervention est d'autant plus indispensable qu'il s'agit de la préservation d'une quinzaine d'emplois et qu'il s'agit d'une main-d'œuvre dont l'expérience, qui se chiffre en dizaines d'années pour la plupart des salarié-e-s concernés, est irremplaçable. C'est ainsi un savoir-faire et un

capital humain précieux qui seraient irrémédiablement perdus si la fermeture de l'entreprise devait aller de l'avant.

... dans des conditions discutables

Cette intervention est par ailleurs nécessaire, car l'entreprise a manifestement et abusivement profité du fait que les travailleurs concernés se trouvaient en RHT durant la période de confinement, puis en vacances durant la fermeture estivale annuelle jusqu'au 17 août, pour annoncer la fermeture de l'entreprise et les licenciements avec une période de consultation se concluant... au 13 août.

Or, pour ne pas être réduite à une pure formalité, cette consultation des travailleurs aurait dû leur permettre non seulement de viser un plan social, mais de proposer d'abord, le cas échéant, des mesures propres à éviter la fermeture de l'entreprise et les licenciements en découlant.

Or, eu égard à la période, les travailleurs n'étaient pas du tout en mesure, dans le délai imposé par l'entreprise, de se réunir, de discuter entre eux, ni de se concerter avec leurs représentant·e·s syndicaux, ce dont se plaint d'ailleurs à juste titre le syndicat UNIA qui les défend.

En outre, les RHT sont normalement octroyés... précisément pour éviter des licenciements. Ainsi, des RHT suivis de l'annonce de la fermeture de l'entreprise et des licenciements... il y a quelque chose qui cloche de manière significative.

C'est pourquoi, par cette motion, nous en appelons à une intervention très énergique du Conseil d'Etat pour sauver un élément important de notre patrimoine industriel genevois, pour préserver le savoir-faire des employés concernés, pour maintenir la production de tuiles traditionnelles indispensables au maintien du patrimoine architectural de la région et à l'entretien correct de nombreux monuments importants.

Pour ces motifs, Mesdames et Messieurs les député·e·s, nous vous demandons de la renvoyer directement au Conseil d'Etat.